

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

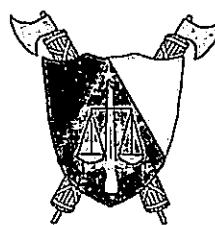
REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

PREFECTURE DE YAOUNDE

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET
FINANCIERES

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

MFOUNDI DIVISION

04 le 26/03/2025

Maitre d’Ouvrage Délgué : Préfet du Département du MFOUNDI

Autorité Contractante : Préfet du Département du MFOUNDI

Commission de Passation des Marchés Publics : Commission Départementale de Passation des Marchés du MFOUNDI

ADDITIF N°001 DU 25/03/2025

RELATIF A L’APPEL D’OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/ AONO/J06/SAEF/CDPM/2025 DU 27 FEVRIER 2025, EN PROCEDURE D’URGENCE POUR LES TRAVAUX POUR L’AMENAGEMENT DE CERTAINES ROUTES DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI – REGION DU CENTRE EN DEUX (02) LOTS

REGLEMENT PARTICULIER DE L’APPEL D’OFFRES (RPAO)	
AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT
<p>Critères éliminatoires</p> <p>Il s’agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l’absence du cautionnement de soumission à l’ouverture des plis; • de la non-production au-delà du délai de 48 h après l’ouverture des plis, d’une pièce du dossier administratif jugé non conforme ou absente lors de l’ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ; • des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • de l’absence dans l’<i>Offre Technique d’une rubrique « méthodologie d’exécution, organisation et planning des prestations»</i>. • du non-respect d’un seul critère du conducteur des travaux ; • du non-respect de 70% des critères ci-dessus entraînera l’élimination de l’offre; • de l’absence de la déclaration sur l’honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; • de l’absence d’un prix unitaire quantifié dans l’Offre financière ; • de l’absence d’un élément de l’offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, le SDP) ; • de l’absence de la charte d’intégrité datée et signée ; • de l’absence de la déclaration d’engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée. • de l’absence d’une nivelleuse et d’un compacteur en propre ou en location • de l’absence de l’attestation de visite de site 	<p>Critères éliminatoires</p> <p>Il s’agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l’absence du cautionnement de soumission à l’ouverture des plis; • de la non-production au-delà du délai de 48 h après l’ouverture des plis, d’une pièce du dossier administratif jugé non conforme ou absente lors de l’ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ; • des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • du non-respect d’un seul critère du conducteur des travaux ; • du non-respect de 70% des critères ci-dessus entraînera l’élimination de l’offre; • de l’absence de la déclaration sur l’honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; • de l’absence d’un prix unitaire quantifié dans l’Offre financière ; • de l’absence d’un élément de l’offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, le SDP) ; • de l’absence de la charte d’intégrité datée et signée ; • de l’absence de la déclaration d’engagement au respect des clauses environnementales et sociales

<p>signée sur l'honneur avec photos.</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'absence d'une référence dans l'aménagement des voiries urbaines en béton bitumineux d'un montant de deux cent millions (200 000 000) FCFA. • Non-respect du format des offres. <p>Le cautionnement de soumission acquittée à la main, timbrée et accompagnée d'un récépissé de la CEDEC conformément aux point 1 et 2 de la lettre circulaire N°0019/LC/MINMAP du 24 juin 2024 (suivant modèle joint), d'un montant correspondant au lot sollicité et d'une durée de validité de quatre-vingt-dix jours ;</p>	<p>environnementales et sociales datée et signée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'absence d'une nivelleuse et d'un compacteur en propre ou en location • de l'absence de l'attestation de visite de site signée sur l'honneur avec photos. • Non-respect du format des offres. <p>Le cautionnement de soumission de la phase d'exécution acquittée à la main, timbrée et accompagnée d'un récépissé de la CEDEC conformément aux point 1 et 2 de la lettre circulaire N°0019/LC/MINMAP du 24 juin 2024 (suivant modèle joint), d'un montant correspondant au lot sollicité et d'une durée de validité de quatre-vingt-dix jours ;</p> <p>NB : Seules les banques et compagnies d'assurances agréées seront habilitées à établir les cautions.</p>
--	---



YAOUNDE LE 25/03/2025

LE PREFET

DJIKDEMTH Mariel
Administrateur Civil Principale